

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

La location est nominative et personnelle, elle ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée. Le preneur et tous ses colocataires sont tenus de se conformer au règlement intérieur du village club.

**Important** : toute demande de location faite par une personne mineure, ou incluant des mineurs non-accompagnés de leur représentant légal, ne pourra être acceptée.

Lors de votre arrivée, pour l'accès au village club et aux activités du site, il vous sera remis un **bracelet permanent**, que vous devrez porter à votre poignet durant toute la durée de votre séjour.

### **ARRIVEE ET DEPART**

Pour les emplacements nus, la location commence à **14h00** et devra être libérée au plus tard à **12h00**, le jour du départ. Pour les hébergements locatifs, la location commence à **16h00** et devra être libérée au plus tard à **10h00**, le jour du départ. Les arrivées se font jusqu'à 18h00 en hors saison et jusqu'à 21h00 le dimanche en juillet/août (19h30 en semaine). En dehors de ces horaires, il ne sera plus possible de vous faire enregistrer à l'accueil, pour entrer sur le site.

**RETARD** : Tout retard doit être signalé. En cas de non présentation à la date prévue et en l'absence d'information, la réservation est automatiquement annulée 36 heures après la date d'arrivée prévue. Aucun remboursement ne pourra être réclamé au village club.

### **CAPACITE D'ACCUEIL**

Les noms et dates de naissance de l'ensemble des participants au séjour (dans la limite de la capacité d'accueil du locatif ou de l'emplacement, **hébés et enfants inclus**) doivent être précisés sur le contrat de réservation. Si la location est acceptée, elle le sera pour les personnes inscrites et en aucun cas remplacées par des tiers. En cas de personnes supplémentaires, le jour de votre arrivée, non inscrites sur le contrat initial, votre réservation sera automatiquement annulée et aucun remboursement ne pourra être demandé.

### **CAUTION**

Lors de votre arrivée, une caution vous sera demandée (**uniquement par empreinte de carte bancaire ou en espèces**) : 200€ pour les hébergements 4, 4/6 et 6 personnes, 350€ pour les cottages Luxe 6/8 pers, ou 10€ pour le camping.

Cette caution vous sera restituée à réception des clés de votre hébergement, après contrôle et en fonction de l'inventaire, ou retournée par courrier en cas de départ en dehors des horaires d'ouverture de la réception.

Les hébergements locatifs devront être rendus en parfait état de propreté, l'inventaire vérifié, tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux.

Dans le cas où l'hébergement n'aurait pas ou mal, été nettoyé avant votre départ, un forfait ménage (50€ pour le bungalow toilé, 60€ pour le cottage 4, 4/6 ou 6 pers. et 80€ pour le cottage 6/8 Luxe) vous sera facturé et pourra être prélevé directement sur votre caution, en cas de départ en dehors des horaires d'ouverture de la réception du village club.

### **RESERVATION & CONDITIONS DE PAIEMENT**

FORFAIT EMPLACEMENT NU = une installation, un véhicule, l'électricité et deux personnes.

L'accès aux sanitaires collectifs, ainsi qu'aux infrastructures d'accueil du village club.

LOCATION D'HEBERGEMENT = hébergement meublé et équipé pour le nombre de participants. Seuls les draps, taies, serviettes, torchons et linge de maison, ne sont pas compris dans la prestation. Accès aux infrastructures d'accueil du village club.

La réservation ne sera acceptée qu'après réception de votre bordereau signé, ainsi que de l'acompte de 25% du séjour.

Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant la date de début du séjour, un acompte de 25% (hors taxes de séjour et éco-participation) du prix du montant des prestations devra être réglé dès votre réservation. Le solde devra obligatoirement être réglé, 30 jours avant la date de début du séjour (ou le jour de votre arrivée pour les emplacements nus).

Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral devra être effectué au moment de la réservation.

**Attention** : **La facture ne pourra être éditée qu'au nom de l'un des participants, présent durant le séjour.**

### **VISITEURS**

Toute personne extérieure, ne faisant pas partie de la réservation initiale, venant vous rendre visite, devra obligatoirement se faire enregistrer à l'accueil du village club, afin de se voir remettre un bracelet d'identification et régler la taxe visiteur en vigueur, si besoin est.

### **INTERRUPTION DE SEJOUR ET PRESTATIONS NON UTILISEES**

Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive ou départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à aucun remboursement de la part du village club.

### **ANNULATION**

Toute annulation d'une réservation doit être effectuée par écrit et envoyée au Pearl – Village Club \*\*\*\*, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants précisés ci-dessous :

- Plus de 30 jours avant la date de début du séjour, seul l'acompte de 25% sera conservé.
- Moins de 30 jours avant la date de début du séjour, 100% du montant sera conservé.

En cas d'annulation du fait du PEARL – Village Club, sauf cas de force majeure, le séjour sera remboursé intégralement.

### **ASSURANCE ANNULATION (Facultative)**

Le PEARL – Village Club \*\*\*\* vous propose une assurance facultative qui couvrira le remboursement intégral des sommes versées (**déduction faite de la prime d'Assurance Annulation**) en cas d'annulation de votre séjour pour cas de force majeure, sur présentation d'un justificatif, dans les cas suivants :

- maladie, accident, hospitalisation
- décès de l'assuré, de son conjoint, descendants ou ascendants
- licenciement de l'assuré ou de son conjoint
- entrée en CDI de l'assuré ou de son conjoint, intervenant aux dates du séjour

L'assurance annulation cesse ses effets dès votre arrivée sur le site du PEARL – Village Club, et ne saurait intervenir si l'un des éléments énumérés ci-dessus se produisait pendant votre séjour. Le montant de cette assurance annulation facultative est de **25€** (Emplacement Camping, Bungalow Toilé & Cottage 4), **30€** (Cottage 4/6 & 6), ou **35€** (Cottage 6/8), pour un séjour de maximum 1 mois.

Son montant est payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Il s'ajoute à celui de l'acompte et concerne les personnes inscrites au séjour.

### **ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE**

Tout vacancier régulièrement inscrit à la réception du village club bénéficie de la garantie Responsabilité Civile, pour tous les dommages corporels ou matériels, pour lesquels la responsabilité du PEARL – Village Club sera légalement reconnue.

Tout vacancier devra détenir une assurance en cours de validité, couvrant son matériel, son véhicule, ou le matériel loué, ainsi que sa Responsabilité Civile.

Les véhicules garés sur les aires de stationnement non gardés, ne bénéficient d'aucune garantie en cas de dégradation sur ou par les dits véhicules et/ou leur contenu.

### **TAXE DE SEJOUR ET ECO-PARTICIPATION**

Le montant de la Taxe de séjour est de 0,60€ par jour et par personne de + de 18 ans.

Le montant de l'Eco-participation est de 0,50€ par jour et par personne.

Ces 2 taxes ne sont pas incluses dans le montant de votre séjour et devront être réglées lors de votre arrivée.

Le montant de la Taxe de séjour peut être modifiée sans préavis par la commune.

### **ANIMAUX**

Les animaux sont acceptés sur le site du village club. Ils doivent être tenus en laisse et accompagnés de leur carnet de vaccination, à jour. **Les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie, sont strictement interdits !**

Un seul animal de petite taille est accepté par hébergement et par emplacement.

### **SECURITE**

Les véhicules ne peuvent franchir les barrières automatiques d'entrée, que de 7h00 à 24h00.

Les feux ouverts (bois, charbon) sont strictement interdits sur les emplacements (arrêté préfectoral n°2001-2903 du 20/08/01).

Un espace collectif est spécialement aménagé et sécurisé pour les barbecues à feu ouvert (renseignement au niveau de la réception du village club).

Les barbecues gaz et électriques sont tolérés sur les emplacements.

### **ESPACE AQUATIQUE**

Par mesure d'hygiène, **LE PORT DU SHORT DE BAIN EST STRICTEMENT INTERDIT**, dans l'espace aquatique du PEARL – Village Club.

Seuls les maillots de bain ou boxers, près du corps, sont autorisés.

Si pour des raisons indépendantes de notre volonté (intempérie, qualité de l'eau, etc..) l'espace aquatique devait être fermé, cela ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

### **CIGARETTES**

Dans le cadre du décret n° 2006-1386 du 15/11/06, il est STRICTEMENT INTERDIT de fumer dans les locatifs, espace aquatique, bar et restaurant du village club. Les terrasses du bar, restaurant et des locatifs, resteront autorisés aux fumeurs.

### **LITIGE ET REGLEMENT INTERIEUR**

Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur du PEARL – Village Club.

**La Direction du village club mettra un terme immédiat, sans indemnité, ni compensation, en cas de non respect du règlement intérieur, infraction aux règles de bon voisinage, incivilités et tout autre fait de nature à porter atteinte à l'harmonie au sein du camping.**

En cas de litige, la compétence sera déléguée au Tribunal de PERPIGNAN.